

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64			
Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judaïcël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

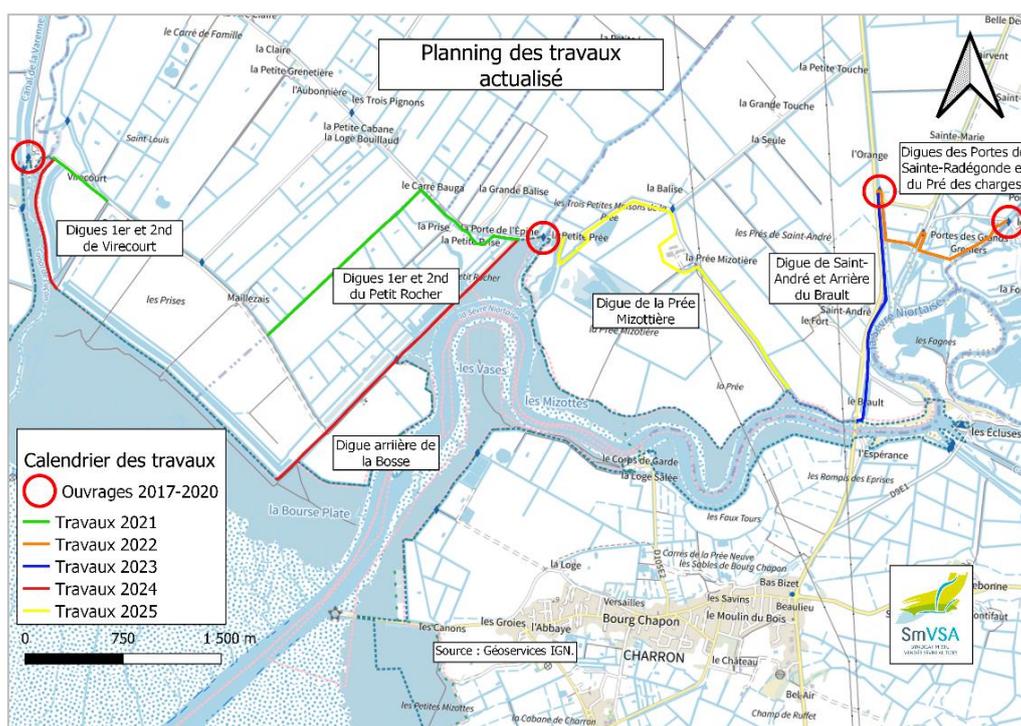
Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : ACTION 7.4 ET 7.9 TRAVAUX EN COURS SUR LA DIGUE DE SAINT-ANDRE – DELIB N°84 – CS DU 18-09-2023

Deux actions PAPI ont été lancées au printemps 2023

- **Actions 7.4 du PAPI :** 1 200 m de travaux de renforcement de pied de digues par pieutage et épis (Guyonnet, NOPAL et CEPM)
- **Action 7.9** 1 800 m de mise en conformité et rehausse de la digue (COLAS)

La digue de Saint-André qui s'étire du pont du Brault à l'écluse de Vienne était particulièrement basse et située dans une zone d'érosion liée au Méandre de la Sèvre. A défaut de pouvoir mettre en œuvre une stratégie de retrait, le PAPI prévoit le contournement du méandre.





Outre la protection des biens et des personnes, la digue de Saint-André doit offrir une sécurité tout temps en raison de la RD10A en retrait immédiat qui est un axe majeur liant les départements de Charente-Maritime et de la Vendée.

La tenue (non rupture) de cet ouvrage lors des tempêtes à venir, même en cas de surverse est :

- Indispensable pour les secours ou les évacuations
- Facteur de retour à la normale rapide (non dégradation de la voirie)
- Une amélioration de la Résilience notamment économique du territoire

Le projet prévoit aussi la réfection et le déplacement de la piste cyclable du département, qui appartient au réseau Vélodyssée reliant, sur la façade maritime, le Pays basque au Finistère.

Deux aménagements environnementaux en compensation ou mesures d'accompagnement sont également prévus :

- Recréation de basse et mare d'eau douce le long de la RNR de champagné
- Bassin en eau salée avec 3 îlots de nidification entre Clain et Vienne

Ces aménagements ont fait l'objet d'une large concertation avec les APNE, l'OFB, le PNR...

Ils sont intégrés à une notice de gestion avec suivi environnemental des 140 ha de milieux en gestion conservatoire de ce secteur, propriété du SmVSA.

Les travaux arrivent à leur terme et devraient être achevés fin septembre. Au regard des quantitatifs et facturations intermédiaires, le bilan financier restera dans l'enveloppe initiale.

<u>Bilan financier PROVISoire</u>	Action 7.4	Action 7.9	TOTAL
Estimatif PAPI	335 744 € HT	1 123 848 € HT	1 459 592 € HT
Accostage prévisionnel	<i>Fusion financière des subventions</i>		1 350 000,00 € HT

Les travaux se sont dans l'ensemble bien déroulés. Il ne devrait pas y avoir de réserves à la réception des chantiers.

Néanmoins, sans que ça impacte l'enveloppe globale, quelques lignes de prix pourraient être modifiées notamment du fait du changement de section de conduites.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président :

- A signer les avenants nécessaires au parfait achèvement du chantier sans modifier l'enveloppe initiale attribuée
- De procéder en accord avec le maître d'œuvre aux opérations de réceptions de chantier.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#